



Attestation d'entretien · système thermodynamique

Climatisation réversible de 4 à 70 kW · décret n° 2020-912 du 28 juillet 2020 · arrêté du 24 juillet 2020

DOCUMENT TYPE PRÉ-REPLI · DONNÉES D'ILLUSTRATION · UNE ATTESTATION PAR SYSTÈME

1 · PROFESSIONNEL AYANT RÉALISÉ L'ENTRETIEN

Entreprise **MJK ENTREPRISE (SARL) · nom commercial MJK Entretien**
Adresse **69 rue du Rouet, 13008 Marseille**
SIRET · TVA **815 402 128 00020 · FR62 815 402 128**
Téléphone · e-mail **06 02 19 00 05 · e-mail à compléter**

Technicien **Jonathan · MJK Entretien**
Attestation de capacité **Fluides frigorigènes, art. R. 543-99 du code de l'environnement · n° à compléter · catégorie à compléter**
Assurance RC pro **assureur et n° de contrat à compléter**

2 · COMMANDITAIRE ET LIEU DE L'INSTALLATION

Commanditaire **Mme Exemple (spécimen)**
Adresse **12 rue de l'Exemple, 13008 Marseille**
Qualité **Occupante · propriétaire**

Lieu de l'installation **Même adresse · appartement, 3^e étage**
Contrat MJK **2 passages / an · n° C-2027-0001**
Dernière prestation connue **Aucune · première intervention MJK**

3 · IDENTIFICATION DU SYSTÈME

Type **Climatisation réversible bi-split**
Énergie **Électricité**
Marque **Daikin (exemple)**
Modèle **Groupe série MXM (exemple)**

N° de série **EX-0001 (groupe)**
Mise en service **06/2021**
Puissance nominale **5,0 kW froid · 5,8 kW chaud**

Fluide frigorigène **R32 · charge 0,90 kg**
Équivalent CO₂ **0,61 t**
Unités intérieures **2 (salon 3,5 kW, chambre 2,0 kW)**

4 · POINTS CONTRÔLÉS

référentiel de l'annexe 1 de l'arrêté du 24 juillet 2020

- ✓ Relevé des températures intérieure et extérieure, vérification du fonctionnement général
- ✓ Vérification de l'inversion de cycle (mode froid et mode chauffage)
- Vérification de l'enclenchement des appoints électriques : sans objet
- ✓ Mesure des tensions et intensités électriques
- ✓ Nettoyage de l'échangeur du groupe extérieur (produit dédié, rinçage à faible débit)
- ✓ Nettoyage de l'unité intérieure : évaporateur et turbine (lavage basse pression), bac et évacuation des condensats
- ✓ Nettoyage des filtres, état du ventilateur
- ✓ Vérification du système de pilotage (régulation automatique, télécommande)
- ✓ Contrôle d'étanchéité : détecteur électronique sur raccords et circuit, relevé des pressions, voyant de fluide
- ✓ Désinfection de l'évaporateur (bactéricide, anti-moisissures)



Attestation d'entretien - suite

Appareils de mesure, résultats, défauts constatés et conseils

5 - APPAREILS DE MESURE ET RÉSULTATS

APPAREILS UTILISÉS

Pressions	Manifold numérique 2 voies · réf. et n° de série à compléter
Électricité	Pince ampèremétrique TRMS · réf. à compléter
Températures	Thermomètre à sonde · réf. à compléter
Étanchéité	Détecteur électronique de fuite · réf. à compléter

MESURE	AVANT	APRÈS
Soufflage salon · chambre	16,8 · 15,2 °C	11,9 · 12,3 °C
Basse pression · haute pression	8,1 · 28,7 bar	9,4 · 26,1 bar
Intensité compresseur · tension	7,9 A · 230 V	6,8 A · 230 V
Étanchéité du circuit	—	Aucune fuite
Températures ext. · int.	24 · 26 °C	24 · 26 °C

6 - DÉFAUTS CONSTATÉS ET ACTIONS CORRECTIVES

DÉFAUT CONSTATÉ	ACTION CORRECTIVE	ÉTAT
Filtre de l'unité chambre légèrement déformé	Lavé et remonté. Remplacement proposé au prochain passage.	À suivre
Dépôt important dans le bac à condensats (salon)	Bac nettoyé, évacuation débouchée, écoulement testé.	Corrigé
Traces de sel sur l'échangeur extérieur	Rinçage doux. Surveillance à chaque passage (proximité de la mer).	Corrigé

7 - CONSEILS

annexe 2 de l'arrêté du 24 juillet 2020 · à caractère informatif

BON USAGE DU SYSTÈME

- Consigne 26 °C en froid, 19 à 20 °C en chauffage.
- 10 minutes de ventilation seule après usage en froid.
- Filtres rincés à l'eau claire chaque mois en saison.
- 60 cm libres devant le groupe extérieur.

AMÉLIORATIONS POSSIBLES · REMPLACEMENT

- Installation adaptée à l'usage et au logement : aucun remplacement conseillé.
- Régulation : programmation hebdomadaire possible depuis la télécommande.
- Fluide frigorigène : charge inférieure à 5 t éq. CO₂, pas de contrôle d'étanchéité périodique imposé par la charge ; contrôle réalisé à chaque passage MJK.



Attestation d'entretien · validation

Résultat, validité, signatures et références

8 · RÉSULTAT ET VALIDITÉ

RÉSULTAT DE L'ENTRETIEN

Système entretenu et conforme

Toutes les opérations de l'annexe 1 applicables au système ont été réalisées.

PROCHAIN ENTRETIEN

Périodicité réglementaire maximale : **2 ans**. Contrat MJK : prochain passage **automne 2027** (15 septembre au 15 novembre).

CONSERVATION

Attestation remise au commanditaire dans les 15 jours suivant la visite. Copie conservée par MJK pendant **2 ans**. Document dématérialisé valable.

9 · SIGNATURES

Personne ayant effectué la visite

Jonathan · MJK Entretien · attestation de capacité n° à **compléter**

Jonathan

Signé électroniquement le 14/04/2027 à 11 h 12 · empreinte du document conservée

Commanditaire

Mme Exemple · a reçu l'attestation et le rapport MJK-2027-00001

Exemple

Signé électroniquement le 14/04/2027 à 11 h 14

RÉFÉRENCES

Décret n° 2020-912	du 28 juillet 2020 : entretien des systèmes thermodynamiques de 4 à 70 kW, périodicité maximale de 2 ans, attestation remise dans les 15 jours.
Arrêté du 24 juillet 2020	modalités d'entretien : annexe 1 (points de vérification, nettoyage, réglage), annexe 2 (conseils), annexe 3 (contenu de l'attestation).
Art. R. 543-99	du code de l'environnement : manipulation des fluides frigorigènes réservée aux opérateurs titulaires d'une attestation de capacité.

Ce document type est pré-rempli avec des données d'illustration (spécimen). Les attestations réelles portent les coordonnées complètes de MJK, les références des appareils de mesure et les valeurs relevées sur votre installation.